

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : **25** Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Virginie BLAISON, Hugues JEANTET

Pouvoirs : **4** Béatrice BOULANGE à Nadine MAZZA
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE
Virginie BLAISON à Fabienne TOURAINE
Hugues JEANTET à Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 27 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 27 février 2024

Délibération n° 4

Délibération n° 014/2024 – Bilan de la politique foncière – Exercice 2023

Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions réalisées par la commune de Grézieu-la-Varenne sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2023. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan de la politique foncière de l'année 2023 est présenté à l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2241-1,

CONSIDÉRANT le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2023,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan de la politique foncière qui sera annexé au compte administratif 2023 de la commune.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne



I. Acquisitions décidées ou régularisées en 2023

Section	N°	Lieudit	Surface	Vendeur	Délibération ou décision	Prix	Date de l'acte
Décision prise en 2023							
A	1524	Chemin des Blanchisseurs	257 m ²	Société 2V DÉVELOPPEMENT	N° 047/2023 du 22/05/2023	1,00 € (non versé)	Acte notarié du 09/11/2023

II. Cessions décidées ou régularisées en 2023

Section	N°	Lieudit	Surface	Acquéreur	Délibération ou décision	Prix	Date de l'acte
Néant							

III. Servitudes décidées ou régularisées en 2023

Section	N°	Lieudit	Propriétaire	Nature du bien	Objet	Délibération ou décision	Indemnité	Date de l'acte
Néant								